

Port de Saint-Guénolé - Penmarc'h

Basse saison : janvier à mars et octobre à décembre

Mi-saison : avril, mai et septembre

Haute saison : juin à août

Corps-mort ou va et vient

(installation mise en place par le plaisancier)

Longueur maxi	Poste à l'année ⁽³⁾	Poste à l'année ⁽³⁾ (échouable ⁽²⁾)
4,2	150	113
4,49	164	123
4,99	182	137
5,49	200	150
5,99	217	163
6,49	235	176
6,99	254	191
7,49	272	204
7,99	289	217
8,49	309	232
8,99	327	245
9,49	344	258
9,99	364	273
le ml suppl.	19	14

Mouillage

(installation mise en place par le SMPPPC)

Longueur maxi	Poste à l'année ⁽³⁾	Poste à l'année ⁽³⁾ (échouable ⁽²⁾)	MOIS			SEMAINE		
			Basse saison	Mi-saison	Haute saison	Basse saison	Mi-saison	Haute saison
4,99	277	208						
5,49	358	269						
5,99	367	275	66	84	129	22	28	43
6,49	374	281	84	99	147	28	33	49
6,99	481	361	99	99	165	33	33	55
7,49	489	367	99	129	180	33	43	60
7,99	497	373	114	129	213	38	43	71

Ponton

Longueur maxi	Poste à l'année ⁽³⁾
annexe < 5 m	Gratuit si collective
4,99	323

Quai

Longueur maxi	Largeur maxi	QUAI JOURNEE ⁽⁴⁾		
		Basse saison	Mi-saison	Haute saison
4,99	2,00			
5,49	2,15	0	0	0
5,99	2,30			
6,49	2,45	0	0	0
6,99	2,60	8	13	14
7,49	2,70	8	14	15
7,99	2,80	9	15	16
8,49	2,95	9	16	17
8,99	3,10	10	17	18
9,49	3,25	11	18	19
9,99	3,40	12	19	20
10,49	3,55	13	20	21
10,99	3,70	14	21	22
11,49	3,85	15	22	23
11,99	4,00	16	23	24
12,49	4,15	17	24	26
12,99	4,30	18	25	27
13,49	4,60	19	26	29
13,99	4,60	20	27	33
le ml suppl.		6	7	9

Cale de mise à l'eau

Jour	5,00 €	Accès toutes cales gérées par "Pêche et Plaisance de Cornouaille"
Semaine	15,00 €	
Mois	35,00 €	
Saison (juin à sept.)	60,00 €	
Année	80,00 €	

Tarifs particuliers

Tarif Quai	Semaine (journée x 5); Mois (journée x 15)
Ressource RH	37 €/heure
Frais de dossier	50 €
Forfait occupation illégale	Frais de dossier + tarif emplacement majoré (multiplié par 3)
Liste d'attente - place de port	10 €
Envoi facture suite départ	10 €
Manifestation nautique	Sous réserve de l'accord préalable du port de plaisance, le 1/2 tarif est appliqué pour le stationnement des bateaux. Toute autre prestation est redevable au plein tarif
Location échelle de coupée	30,00€ par jour
Fournitures temporaires	10,00€ par jour/ 30,00€ par mois
Location de navires entre particuliers à titre d'hébergement	(+) 10 % du tarif annuel

Tarifs appliqués selon les modalités fixées par le règlement d'exploitation

- (1) Tarifs indiqués en TTC sauf indication contraire (tarifs évolutifs en fonction du taux de TVA en vigueur)
- (2) Les zones échouables sont définies par le Syndicat mixte et correspondent aux zones au dessus de la cote 0
- (3) Uniquement applicable aux bateaux titulaires d'une autorisation annuelle
- (4) Taxe de séjour incluse dans les tarifs journaliers (cf. tarif en vigueur)